

Les sommes attribuées sous ce chef par le gouvernement fédéral aux diverses provinces durant l'année terminée le 31 mars 1953, ainsi que les réclamations honorées (y compris les montants alloués et non versés pendant les années précédentes) jusqu'au 30 avril 1953, s'établissent ainsi:

<i>Province</i>	<i>Allo- cation</i>	<i>Montant versé</i>	<i>Province</i>	<i>Allo- cation</i>	<i>Montant versé</i>
	\$	\$		\$	\$
Terre-Neuve.....	3,625	—	Manitoba.....	25,000	26,228
Nouvelle-Ecosse.....	85,000	60,473	Saskatchewan.....	31,000	25,923
Nouveau-Brunswick.....	36,700	34,941	Alberta.....	60,000	50,879
Québec.....	15,000	13,940	Colombie-Britannique..	15,000	7,528
Ontario.....	34,000	17,841	TOTAL.....	303,325	227,754

Formation des militaires.—Des dispositions sont prises pour la formation de militaires à des métiers désignés par le ministère de la Défense nationale, formation pour laquelle les provinces disposent des aménagements nécessaires. Ces cours, qui ont été peu nombreux en 1952-1953, n'ont été suivis que par 713 élèves au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Alberta. Ils s'adressent aux mécaniciens-conducteurs, aux mécaniciens de véhicules automobiles, aux mécaniciens-électriciens de l'Armée et aux mécaniciens d'appareils de télécommunication de l'Aviation canadienne. Tous les frais de ce genre de formation tombent sur le gouvernement fédéral. Les allocations consenties pour l'année close le 31 mars 1953 et les réclamations soldées (y compris les engagements d'années antérieures) au 30 avril 1953 s'établissent ainsi qu'il suit:

<i>Province</i>	<i>Service</i>	<i>Affectation</i>	<i>Versement</i>
		\$	\$
Nouveau-Brunswick.....	Armée	16,000	12,586
Québec.....	Armée	7,542	6,800
Ontario.....	Aviation	30,000	12,149
Manitoba.....	Armée	30,000	11,541
Alberta.....	Armée	55,000	41,094
TOTAL.....		138,542	84,170

Formation des travailleurs pour les industries de défense.—Des accords ont été conclus avec les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse; grâce à ces accords, on a institué des cours spéciaux pour la formation des travailleurs dans les industries de défense. Ces cours portaient sur la tôlerie d'avions, les méthodes employées dans les ateliers d'usinage, le maniement des machines-outils, la soudure autogène et le dessin. On encourage les établissements industriels à organiser et à diriger des programmes d'instruction à l'usine; des cours spéciaux, préalables à l'embauchage, peuvent être institués afin de répondre à tout besoin d'ordre général qui puisse surgir. Les allocations et les versements du gouvernement fédéral consentis au titre de l'année close le 31 mars 1953 se répartissent ainsi qu'il suit:

<i>Province</i>	<i>Affectation</i>	<i>Versement</i>
	\$	\$
Nouvelle-Écosse.....	65,250	46,303
Nouveau-Brunswick.....	20,231	19,521
Québec.....	35,000	14,087
Ontario.....	75,000	6,856
Manitoba.....	3,750	1
Alberta.....	10,000	3,823
Colombie-Britannique.....	15,000	11,461
TOTAL.....	224,231	102,050

¹ Aucune formation donnée.